

Mars 2010

Mot du président

Chers membres,

Après deux ans à titre de président, j'ai pris la décision de me retirer de mes fonctions. Ces deux années m'ont apporté beaucoup et j'ai eu le privilège de côtoyer des gens exceptionnels. Des raisons personnelles motivent ce choix, mais sachez que l'association se porte bien. Je suis fier de ce que nous avons accompli au cours de ces années, notamment la création de la bourse Gabriel-Kucharski.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux membres et remercier ceux et celles qui ont renouvelé leur adhésion à l'Association. Les activités de fin d'année se sont bien déroulées et nous remercions tous ceux et celles qui y ont participé.

Comme à chaque année, nous tiendrons notre assemblée annuelle ce printemps. Nous vous confirmerons la date et le lieu dans un prochain courriel. Ce sera également l'occasion pour les personnes intéressées de proposer leur candidature au poste de président.

Par ailleurs, je désire souligner l'excellent travail de notre comité organisateur, qui se réunit régulièrement afin de planifier des activités intéressantes pour nos membres. Vous trouverez des nouvelles à ce sujet dans le présent numéro.

Encore une fois, merci à tous ceux et celles qui m'ont témoigné leur appui au cours des deux dernières années.

Cordialement,

Mario Pelletier

ACJT.



CALT.

www.acjt.ca

Dans ce numéro

- Nouvelles de l'ACJT
- Nouvelles des membres
- Découvrez un collègue
- Colloque de Poitiers
- Perfectionnement et congrès



Nouvelles de l'ACJT

Le 26 novembre dernier, une soixante de membres de l'ACJT de **Montréal** prenaient part à un agréable **coquetel des fêtes** aux bureaux de BCF s.e.n.c.r.l., que nous tenons à remercier pour leur hospitalité. Conversations et retrouvailles entre collègues, tel fut le but de la soirée.

Dans l'**Outaouais**, cette année, les membres de l'ACJT ont mis du soleil dans leur assiette en se réunissant Chez Fatima, un restaurant marocain de la Place du Portage à Hull. Une dizaine de fidèles ont pu bénéficier de la cuisine haute en saveurs et de l'accueil chaleureux de la patronne. Notre collègue François Blais, alors en convalescence, nous a fait le plaisir de sa présence et nous avons eu en prime le récit de sa double mésaventure crânienne (rencontre, à l'été, avec une branche morte tombée d'un arbre du parc de la Gatineau et rencontre, quelques mois plus tard, avec le trépan d'un chirurgien). Était-ce le sentiment d'être bien peu de chose face au destin ou plutôt l'ambiance méditerranéenne et la façon de nos hôtes? Toujours est-il que le contentement de nous revoir était palpable et que tous se souviennent de cette soirée très animée comme d'un beau souvenir de l'année 2009.

Le comité organisateur est né!

Soucieuse d'offrir à ses membres l'occasion d'approfondir leurs connaissances et de cultiver leurs relations professionnelles, l'ACJT a décidé de mettre sur pied un comité organisateur qui s'acquittera principalement de l'organisation d'activités de perfectionnement professionnel et de réseautage.

Dans le dernier numéro du *Juriscribe*, Sophie Plourde, vice-présidente de l'ACJT, a lancé un appel à tous en vue de recruter des membres intéressés à faire partie du comité. Son initiative a porté fruits et le comité nouvellement constitué se compose de Christian Robitaille (Lavery, de Billy), d'Édith Bertrand (Osler, Hoskin & Harcourt), de Joanne Martin (Fasken Martineau DuMoulin), d'Audrey Parenteau (Lavery, de Billy), de Sophie Plourde (BCF) et de Renée-Catherine Bouchoux (Ernst & Young).

Le comité proposera des conférences, des formations et d'autres activités de réseautage aux membres de l'ACJT. Pour mieux répondre à vos besoins, le comité vous invite à lui transmettre vos suggestions, commentaires et questions à l'adresse électronique suivante : comite.organisateur@acjt.ca.

Première activité de formation le 13 avril 2010

Vous recevrez sous peu une invitation officielle à la première activité de formation de l'ACJT, qui traitera des **options**. L'événement aura lieu le **mardi 13 avril prochain à 18 h** à un endroit qui vous sera communiqué. Nous espérons que vous serez nombreux à vous inscrire à cette conférence. D'autres renseignements suivront bientôt, surveillez vos courriels!

Les membres du comité organisateur

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Vacance au conseil d'administration de l'ACJT

À l'assemblée annuelle des membres cette année, il y aura des postes à pourvoir au conseil d'administration de notre association. Les administrateurs élus par les membres décident ensuite de la répartition des postes au sein du conseil administration.

En effet, comme le « Mot du président » vous l'aura déjà appris, **Mario Pelletier**, notre président depuis 2008, ne souhaite pas renouveler son mandat d'administrateur. Par ailleurs, **Nicole Roch**, notre secrétaire depuis 1998, a décidé de passer le flambeau. C'est avec grand regret que nous les voyons partir. Nous les remercions pour leur engagement et leur dévouement envers l'association et nous leur souhaitons bonne chance dans tous leurs projets.

Nous invitons tous les membres à penser dès maintenant à la relève. L'ACJT a besoin de votre soutien et de votre engagement.

Reçus d'impôt

Par décision du conseil d'administration, **votre reçu d'impôt pour l'année 2010** vous parviendra **par voie électronique** plutôt que par la poste. En le conservant en mémoire, vous pourrez ainsi l'imprimer au moment de produire votre déclaration d'impôt 2010. Nous vous rappelons que **vous avez déjà en mains votre reçu d'impôt pour 2009** puisqu'il vous a été envoyé à peu près à la même époque, l'an dernier.

Nouvelles des membres

Communiquées par M^{me} Sophie Plourde et M^e Louis Fortier

Notre président **M. Mario Pelletier** a quitté les Services linguistiques de BCF s.e.n.c.r.l. pour se joindre à l'équipe Baillaigé McDuff.

M^{me} Marie-Ève Langlois s'est jointe, en qualité de traductrice-révisure, à BCF s.e.n.c.r.l. où **M. Christian Robitaille** travaillera à partir du 15 avril 2010. Par ailleurs, **M^e Renée-Catherine Bouchoux** travaille maintenant pour Ernst & Young s.r.l. En outre, **M. Yves Rémillard** a quitté Baillaigé McDuff pour agir à titre de réviseur au service de traduction de Fraser Milner Casgrain.

M^e Nicole Sirois, récipiendaire de la toute première bourse d'excellence en traduction juridique Gabriel-Kucharski décernée par l'Université de Montréal où elle termine sa maîtrise, se joint au service de traduction de Borden Ladner Gervais s.r.l., s.e.n.c.r.l.

M^e Louis Fortier a été élu pour un mandat de deux ans au conseil d'administration de la Société historique d'Odanak, qui administre le Musée des Abénakis, le premier musée autochtone au Québec.

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Découvrez un collègue : Yannick Pourbaix

Un homme d'équipe doté du sens des affaires

Propos recueillis et mis en forme par Aline Manson

Aujourd'hui nous rencontrons Yannick Pourbaix, directeur des Services linguistiques chez Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l, depuis bientôt neuf ans.

Parlez-nous de votre formation et de votre parcours professionnel.

Bachelier en traduction de l'Université Concordia, je suis parti travailler un an chez Berlitz à Vancouver. Je suis ensuite revenu à l'Université de Montréal faire un baccalauréat en droit pendant lequel je me suis particulièrement intéressé au droit commercial et aux valeurs immobilières. Engagé il y a quatorze ans par Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l, j'y ai exercé les fonctions de traducteur et de réviseur. Puis, mû par le désir de faire progresser ma carrière, je suis passé progressivement à la gestion. Enfin, après plusieurs remplacements du directeur en exercice, le poste m'a été offert au départ de ce dernier.

Quelles sont d'après vous les qualités requises pour être directeur de services linguistiques ?

Il faut certainement avoir *un bon sens de l'organisation, la volonté d'offrir un bon service à la clientèle et un bon sens politique* pour travailler avec la direction du cabinet et avec l'équipe. Je rencontre aux deux semaines mon patron, le directeur général chez Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l, et les autres directeurs (ressources humaines, informatique, bibliothèque, marketing, finance). Il est aussi important de maintenir *un réseau de contacts* avec les directeurs, traducteurs ou réviseurs des autres services linguistiques des cabinets d'avocats pour se tenir au courant des conditions salariales et de travail, de participer à des activités de réseautage en étant membre de l'ACGL et de l'ACJT, par exemple.

Quels sont vos objectifs en tant que directeur ?

J'ai tout d'abord voulu reprendre en main *la qualité du service*, m'assurer de *la qualité de l'environnement de travail* pour l'équipe en éliminant certains irritants (salaires, politiques administratives non pertinentes pour des professionnels) et obtenir *la reconnaissance professionnelle* des traducteurs. Notre travail d'abord perçu comme un travail de secrétariat est maintenant considéré comme celui de professionnels. Toutefois, rien n'est définitivement acquis et il faut demeurer vigilant.

Comment se présentent vos journées de travail ?


Mon travail quotidien s'organise autour de deux pôles principaux. Tout d'abord je dois *coordonner* tous les mandats de traduction reçus via les avocats du cabinet dans 90 % des cas, ainsi que toutes les demandes de traduction des services internes (marketing, site web, documents administratifs internes, etc.) et en négocier les délais. J'assigne des traducteurs aux différents mandats que je confie ensuite à des réviseurs qui traiteront des modifications subséquentes aux documents et termineront le mandat. Parallèlement, je m'assure de *la qualité de vie de tous les jours* (qualité des bureaux, télétravail) de l'équipe composée de treize traducteurs et réviseurs et de cinq secrétaires. D'autres tâches importantes

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



s'ajoutent : l'estimation des honoraires, la résolution de problèmes au niveau de la facturation, la gestion des ressources humaines (évaluation, embauche, départ). La formation de l'équipe est diversifiée : baccalauréat en droit, en traduction, en sciences, en éducation; certificats en droit ou en traduction; tous sont membres soit de l'OTTIAQ, soit du Barreau. L'échelle d'âge va de la jeune vingtaine à la mi-cinquantaine.

Et quels sont vos défis ? Malgré notre bon taux de rétention, il faut penser à la *relève*. Or le recrutement est un grand défi en raison de la concurrence au niveau des salaires, qui sont élevés en traduction juridique, et des conditions de travail demandées par les professionnels (par exemple le temps partiel qui pose un problème de disponibilité). L'équipe se plaît et j'essaie de m'entourer de personnes motivées, dynamiques qui ont le sens du service à la clientèle. Nous offrons des stages à des étudiants et nous participons aux programmes COOP des universités Concordia et de Montréal, ce qui débouche pour certains sur des offres d'emploi. L'objectif de facturation pose un *défi de gestion d'équipe* au directeur qui se trouve pris en étau entre les demandes des membres de l'équipe (salaires concurrentiels, congés, etc.) et les objectifs de rentabilité de l'entreprise. Nous en discutons en équipe. Au défi de la *rentabilité* s'ajoute la *gestion du risque*. C'est là qu'il faut faire preuve de jugement pour dégager les aspects essentiels d'un mandat, savoir naviguer dans des zones grises et corriger nos erreurs au besoin. La qualité de la langue est importante pour les avocats, c'est la visibilité de l'entreprise qui est en cause. Enfin *le défi technique* qu'implique l'introduction de nouveaux logiciels d'aide à la traduction ou de gestion des demandes exige de la flexibilité tant de la part du directeur que de l'équipe. Je conclurai ma réponse en disant que « mon rôle est de voir venir les choses ».

Êtes-vous touché par la concurrence ? Le domaine des valeurs mobilières étant assez captif, on ne peut parler de concurrence au niveau de la clientèle; par contre, nous subissons la concurrence de certaines entreprises de traduction qui offrent directement leurs services aux avocats. Nous recourrons cependant aux services de pigistes de longue date pour les débordements dans la charge de travail.

Revenons à vous personnellement. Qu'est-ce qui vous motive ? J'adore la traduction et j'aime toucher à tous les éléments qui entourent la traduction qu'ils soient de nature technique, financière, administrative ou qu'ils touchent aux ressources humaines. J'aime les défis posés par les délais serrés, l'importance des mandats, la multidisciplinarité des équipes, la poursuite des objectifs, les contacts avec les avocats. Je préfère favoriser le dialogue entre les gens, plutôt que de m'appuyer sur la procédure ou le style directif. « Ce qui compte, c'est le résultat ». J'aime travailler en diplomate avec une équipe qui a une bonne réputation et est citée en exemple dans le milieu. « La reconnaissance professionnelle est gagnée en grande partie et il faut aussi se la donner. »

Comment devient-on meilleur ? En se perfectionnant auprès d'associations, en assistant à des conférences, en se tenant au courant des nouvelles technologies, en travaillant de concert avec les services des ressources humaines et des finances.


Quelles difficultés posent votre vie professionnelle ? La conciliation d'un horaire de travail imprévisible pour moi et l'équipe avec la vie de famille, le

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



stress lié au volume de travail en dents de scie, les mesures disciplinaires qu'il faut appliquer à l'occasion.

Comment voyez-vous l'avenir de la profession ? Il est bon, il y a beaucoup de travail. Les technologies modifient le rôle du traducteur, mais la bonne qualité de la rédaction demeure essentielle. Le traducteur est un communicateur, or la communication est omniprésente.

Compte rendu : Poitiers, la traduction et le droit

Par Marie Rodrigue, jurilinguiste, Cour suprême du Canada

En octobre dernier, j'ai eu le plaisir d'assister au colloque *Traduction du droit et droit de la traduction* organisé à Poitiers par le Juriscope (Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone) et le CECOJI (Centre d'études sur la coopération juridique internationale) en collaboration avec le CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Avant toute chose, je tiens à remercier l'ACJT qui m'a fort généreusement octroyé une subvention pour faire le voyage et assister à cette rencontre fort intéressante. Ce fut un privilège et un honneur d'y représenter l'Association ainsi que ses membres, ces « spécimens rares » à la fois juristes et traducteurs. Je souhaite aussi remercier sincèrement mon employeur, la Cour suprême du Canada, qui m'a libérée le temps du colloque. Voici, en quelques lignes, l'essentiel de ce que j'ai retenu de mon séjour en France.

Poitiers est une petite ville charmante de la région du Poitou-Charentes située à quelque 300 km au sud-ouest de Paris. Son centre historique a des airs d'immense campus universitaire; les étudiants représentent en effet 25 % de la population! Les nombreux édifices historiques de la ville (dont plus de 80 sont classés!) font voyager le marcheur de l'époque romane à l'époque gothique et même jusqu'à l'antiquité romaine. D'emblée, on a l'intuition (à défaut de connaissances poussées) que l'endroit a été le théâtre d'évènements historiques d'importance. Les cathédrales et les églises y sont légion et les maisons à colombage s'y succèdent de part et d'autre de nombreuses rues étroites où on n'a aucune peine à imaginer l'atmosphère qui pouvait y régner il y a quelques siècles : les ferblantiers et artisans de toutes sortes dans leurs ateliers, les commerçants hélant les passants, les animaux se frayant un chemin parmi la foule. . . les déchets tombant du ciel. . . J'ignore d'ailleurs si nos ancêtres auraient ri autant que nous (ma collègue Claire Vallée et moi) en y voyant un distributeur de sacs Toutounet! Oui, oui, précisément pour ramasser ce à quoi vous pensez. . .


En plus d'avoir visité diverses cathédrales de la ville, de nous être promenées sur la grande place un matin de marché, d'avoir écouté un concert d'orgue dans la cathédrale Notre-Dame la Grande et d'avoir fait quelques dégustations des spécialités de la région, les juristes que nous sommes n'ont pas hésité à entrer dans le palais de justice, histoire de voir dans quelles conditions travaillent nos collègues poitevins. L'immense salle des pas perdus dont la charpente date du XII^e siècle et dont les murs ont été autrefois les témoins silencieux de procès historiques donne accès à un méandre de petits couloirs — tortueux et jonchés de fournitures de bureau (!!) — le long desquels s'égrènent de toutes petites

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



pièces qui font office de salles d'audience! Un étroit escalier en colimaçon mène pour sa part au bureau du juge des affaires familiales. On reste interloqué devant le spectacle de couples en instance de divorce ou de séparation assis côte à côte le long d'un couloir si étroit que nos collègues en toge ne peuvent décemment s'y tenir devant leur client! Dire qu'on se plaint ici du manque de modernisme et de convivialité de nos palais de justice. . .

La faculté de droit de l'Université de Poitiers, fondée en 1431, est située non loin de là. Quelques célébrités l'ont fréquentée, notamment Rabelais et Descartes qui y ont étudié et Gérard Cornu, auteur du fameux *Vocabulaire juridique*, qui y a enseigné. C'est là que s'est tenu le colloque *Traduction du droit et droit de la traduction*. S'y sont côtoyés quelque 150 participants et conférenciers d'horizons, d'expérience et d'origines très divers. Nous avons pu y rencontrer des traducteurs, des réviseurs, des comparatistes, des chercheurs, des Européens, une juge australienne, un juriste francophone louisianais, quelques Canadiens, des représentants de l'ONU et de l'Union européenne. . . Bref, il s'agissait d'un échantillon fort intéressant de spécialistes du droit et de la langue venus entendre des communications, parfois savantes, parfois plus terre-à-terre, et partager leurs expériences ainsi que leurs craintes et leurs espoirs pour la profession qui est la nôtre.

Droit de la traduction

Quant au droit de la traduction, je serai brève. Le professeur David Noguero de l'Université de Poitiers nous a rappelé que le traducteur était prestataire de services dont les paramètres étaient régis par un contrat type ou négocié. Il a aussi précisé que la notion de « fidélité » au texte d'origine étant floue, l'obligation générale du traducteur en est une de moyen selon la norme du bon traducteur diligent, mais que certains aspects de sa prestation (échéance, respect des règles d'orthographe ou de grammaire, etc.) relèvent plutôt de l'obligation de résultat.

Sur le plan du droit de la propriété intellectuelle, la traduction est un objet protégé. En effet, elle porte l'empreinte de la personnalité de son auteur en plus d'être une œuvre de l'esprit.

Ainsi, pour l'essentiel, les règles qui régissent le droit de la traduction en Europe sont semblables à celles qui s'appliquent ici.

Il en est tout autrement de la traduction du droit, de la formation qui y mène ainsi que de l'organisation de la profession. Je m'attarderai donc un peu plus longuement sur ces sujets.

Traduction du droit

Force est d'admettre, tout d'abord, que notre situation qui conjugue bilinguisme et bijuridisme — qui nous paraît déjà si complexe — est simplissime si on la compare à la réalité à laquelle se frottent nos homologues européens. Imaginez un peu : ils doivent jongler avec 27 langues et 27 systèmes juridiques, dans un contexte où toutes les versions de la règle de droit ont valeur égale et font foi! Umberto Eco a bien beau dire que « la langue de l'Europe, c'est la traduction » et que cette dernière agit comme « bouclier contre l'uniformisation des cultures », le défi est de taille.

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



La situation canadienne est paradoxalement à la fois méconnue (Cour suprême? Système politique? Exigence de traduction?) et admirée (entre autres pour les travaux du Centre de traduction et de terminologie juridique de Moncton dont on nous a plusieurs fois fait l'éloge). Aileen Doetsch (remplaçante au pied levée de Nicolas Kasirer), dans un exposé tout aussi brillant qu'enlevant, a choisi de vanter, notamment, les bienfaits de la corédaction des lois fédérales. Cette approche est célébrée par nos confrères et consœurs; une réelle panacée à leurs yeux! Peut-être est-elle aussi quelque peu idéalisée. . .

Quoi qu'il en soit, il est évident que cette solution, valable à l'échelle canadienne, serait impensable dans le contexte européen. C'est sans doute pourquoi, là-bas, les traducteurs juridiques travaillent presque systématiquement en étroite collaboration avec leurs confrères comparatistes. Ainsi, le traducteur, sans formation juridique et presque toujours minimalement trilingue, soumet ses textes pour révision à un collègue juriste comparatiste qui est, lui, un spécialiste des systèmes juridiques des pays visés par le document à traduire. Le texte peut aussi être revu par un juriste spécialiste du droit du pays de la langue d'arrivée. Chacun se réserve donc dans son domaine, une chasse bien gardée. Cette approche, en plus d'être potentiellement fort coûteuse, ne permet pas d'éviter tous les écueils. En effet, si les ressemblances terminologiques sont nombreuses, les concepts ne correspondent pas forcément d'un système juridique à l'autre ou d'un pays à l'autre. Comme il serait hasardeux, voire impossible, de désigner toute une panoplie de concepts juridiques similaires par autant de termes différents, le traducteur juridique doit constamment juger, au cas par cas, en collaboration avec ses collègues juristes, de la meilleure approche à privilégier.

En dépit du coût et des difficultés découlant de ce travail « d'équipe », l'idée d'offrir une formation universitaire double (en droit et en traduction) est relativement nouvelle en Europe. Les spécimens rares qui la possèdent sont d'ailleurs très recherchés, si bien que la directrice du service de la traduction du bureau de l'ONU à Vienne était sur place pour recruter! Avis aux intéressés, en traduction du droit à l'ONU, et seulement dans ce domaine compte tenu de la rareté des ressources, la connaissance de deux langues suffit. . . Cela étant dit, Céline Lageot, maître de conférences à l'Université de Poitiers, a présenté le programme de *Master* offert par cette institution pour former le *juriste linguiste*. Les étudiants inscrits à ce programme suivent l'un ou l'autre de plusieurs parcours possibles qui combinent le droit (communautaire, comparé. . .) et une formation en langue étrangère (allemand, anglais, espagnol). Ainsi, ils apprennent à traduire et à réviser à la fois vers leur langue maternelle et vers les langues étrangères (!) et à maîtriser un large bagage de connaissances juridiques! La matière à couvrir est très vaste. Encore une fois, le défi est de taille. .


Pour terminer, je ne pourrais passer sous silence la préoccupation, maintes fois exprimée, relativement à l'omniprésence, ou plutôt à la prépondérance, de l'anglais dans les organisations internationales et même communautaires. Il semble désormais acquis que les documents y sont d'abord rédigés en anglais puis négociés en anglais (puisque tout le monde le parle!), et finalement traduits dans toutes les autres langues. Nos cousins français qui trouvaient souvent chic de parsemer leurs discours de mots anglais semblent désormais franchement inquiets. . .

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Cependant, comme nous y a conviés avec un enthousiasme contagieux la juge australienne Judith Gibson, à défaut d'avoir réussi à imposer le français comme langue prépondérante dans les organisations internationales, pourquoi ne pas tenter d'imposer les concepts et les règles de droit français? En effet, nous a-t-elle expliqué, les « lacunes » des droits de pays de common law ou de pays émergents peuvent être comblées par des arrêts venant d'ailleurs, à la condition que ceux-ci soient traduits dans la langue du pays. Les Américains et les Allemands auraient déjà mis en place un système de veille, en Chine, pour être les premiers à traduire leurs arrêts dans des domaines clés du droit. « Où est la France? » a demandé M^{me} Gibson. Le Canada y est-il? Pourrions-nous ajouter.

Voilà l'essentiel de ce qui a été discuté durant le colloque. Ainsi, en traduction juridique comme dans bien d'autres domaines, les défis sont nombreux, mais la volonté de faire plus et mieux est bien réelle. J'invite ceux qui voudraient en savoir plus à consulter le site uptc.univ-poitiers.fr/wet/canal/61/theme/29/manif/229/index.html qui permet de visionner les communications.

Merci encore à l'ACJT!

Les opinions exprimées sous les rubriques précédentes ne sont pas celles de l'ACJT. Les renseignements qui y sont présentés sont fournis par la personne ou l'organisme faisant l'objet de l'article.

Perfectionnement et congrès

Magistrad : Les « conseils du réviseur » sur Twitter : <http://twitter.com/Magistrad> Plus et le programme de formation à www.magistrad.com. Le cours [Traduction de contrats I](#) sera donné à M^e Louis Fortier, à Québec le 11 juin, puis sera annoncé pour Montréal et Gatineau dans le calendrier 2010-2011.

OTTIAQ : programme de formation à www.ottiaq.org
Si vous souhaitez demander à des professionnels d'effectuer des recherches spécialisées dans le domaine des affaires à un tarif concurrentiel, vous pouvez vous adresser au Carrefour Affaires de la **Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)** qui a développé la [Collection Économie et affaires](#).

Colloque « Le multilinguisme et la mondialisation du marché de la traduction professionnelle, Tendances et enjeux » a eu lieu à l'Université McGill, du 25 au 27 mars 2010. Pour consulter le programme : [programme colloque mars 2010](#).

Venez nombreux à l'assemblée annuelle, début mai, à Montréal.

Prochaine date de tombée :

30 juin 2010

Adresse d'envoi des articles :

aline_manson@yahoo.ca